

**INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT
DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE**

**États financiers
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec)
J2K 2X2

T 450 263-2010

Aux administrateurs de
INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT
DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Cowansville
Le 22 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A118892

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)		
Contribution	509 200	509 200
Surveillance phytosanitaire	257 273	253 549
Gestion en horticulture ornementale, environnementale et nourricière	93 835	12 371
Subvention salariale d'urgence du Canada	29 212	313 650
Subvention gouvernement fédéral		20 000
Projets de développement de secteur	306 440	193 709
Honoraires professionnels - services-conseils	270 432	240 583
Adhésion des membres	244 675	178 405
Déplacements facturés	140 823	114 082
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	110 157	76 691
Honoraires professionnels - mandats spéciaux	111 141	89 702
Demandes d'analyses et services divers	5 120	4 547
Produits nets de placements	10 778	12 116
Autres produits	14 369	21 470
	<u>2 103 455</u>	<u>2 040 075</u>

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Charges		
Assurances	19 272	17 185
Associations techniques et professionnelles	11 283	8 787
Charges locatives	35 865	35 865
Frais de bureau	26 679	24 893
Services et fournitures informatiques	29 176	15 442
Télécommunications	13 106	15 790
Frais bancaires	5 876	4 289
Honoraires professionnels	26 201	26 736
Promotion et publicité	16 240	2 270
Salaires	1 506 795	1 385 603
Charges sociales	177 739	166 924
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	24 040	20 492
Demandes d'analyses et services divers	4 756	4 249
Équipements techniques	3 110	1 836
Frais de déplacement	80 722	59 610
Centre de gestion des connaissances	4 338	4 212
Projets de développement de secteur	54 930	54 460
Mandats spéciaux	47 441	36 362
Formation et voyages extérieurs	3 161	4 017
Conseil d'administration et assemblée générale annuelle	6 933	6 244
Créances douteuses	1 878	1 560
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	2 990
	<u>2 102 589</u>	<u>1 899 816</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>866</u>	<u>140 259</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022		2021
	Investi en immobilisations et en actif incorporel	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	11 097	711 626	722 723
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3 048)	3 914	866
Acquisition de l'actif incorporel	20 446	(20 446)	
Solde à la fin	28 495	695 094	723 589

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	866	140 259
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	2 990
Variation nette de la juste valeur des fonds communs d'actions canadiennes	<u>(5 689)</u>	<u>(7 875)</u>
	(1 775)	135 374
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(144 138)</u>	<u>464 247</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement(145 913)599 621
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4 868)
Actif incorporel	<u>(20 446)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement(20 446)(4 868)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>40 000</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(166 359)	634 753
Encaisse au début	<u>1 222 516</u>	<u>587 763</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 056 157</u></u>	<u><u>1 222 516</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Situation financière

au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 056 157	1 222 516
Comptes clients et autres créances (note 3)	199 747	226 602
Frais payés d'avance	21 787	3 962
	<u>1 277 691</u>	<u>1 453 080</u>
Long terme		
Fonds communs d'actions canadiennes	44 209	38 520
Immobilisations corporelles (note 4)	8 049	11 097
Actif incorporel (note 5)	20 446	
	<u>1 350 395</u>	<u>1 502 697</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	359 074	366 289
Produits reportés	155 791	304 636
Apports reportés (note 8)	71 941	69 049
	<u>586 806</u>	<u>739 974</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 9)	40 000	40 000
	<u>626 806</u>	<u>779 974</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations et en actif incorporel	28 495	11 097
Non affecté	695 094	711 626
	<u>723 589</u>	<u>722 723</u>
	<u>1 350 395</u>	<u>1 502 697</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), contribue au développement de l'horticulture ornementale au Québec et assure aux producteurs et aux intervenants de l'industrie un encadrement technico-économique approprié. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Adhésion des membres

L'adhésion des membres est constatée selon les conditions de l'accord entre les parties et amortie linéairement sur la durée de l'adhésion en autant que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services

Les principales sources de services de l'organisme sont les honoraires professionnels services-conseils, les honoraires professionnels mandats spéciaux, les projets de développement de secteur, les déplacements facturés et les activités techniques. Les produits de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le montant des honoraires est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titres de produits reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs d'actions canadiennes qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actif incorporel amortissable, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou d'actif incorporel amortissable, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Ameublement et équipement	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans

Le site web en développement sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans lorsqu'il sera achevé.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients	150 165	170 082
Projet de développement	49 582	56 520
	<u>199 747</u>	<u>226 602</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>			<u>2021</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	17 047	12 968	4 079	5 712
Matériel informatique	32 702	28 732	3 970	5 385
Matériel technique	12 351	12 351		
	<u>62 100</u>	<u>54 051</u>	<u>8 049</u>	<u>11 097</u>

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

5 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2022</u>	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Site web en développement	<u>20 446</u>	
		<u>Valeur comptable nette</u>
		<u>20 446</u>

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % (4,2 %; 3,95 % au 31 mars 2021) et est renégociable le 30 septembre 2022.

Les créances, ayant une valeur comptable de 199 747 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	157 761	135 007
Salaires à payer	154 154	192 304
Charges sociales à payer	28 884	22 595
Taxes à la consommation à payer	18 275	16 383
	<u>359 074</u>	<u>366 289</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 46 903 \$ au 31 mars 2022 (38 978 \$ au 31 mars 2021).

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	69 049	32 269
Montants encaissés	354 000	302 700
Montants constatés aux résultats à titre de produits	<u>(351 108)</u>	<u>(265 920)</u>
Solde à la fin	<u>71 941</u>	<u>69 049</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges des prochains exercices.

Selon la convention du MAPAQ, le montant versé doit servir au développement des activités de surveillance phytosanitaire et le développement d'une deuxième ligne en gestion en horticulture ornementale, environnementale et nourricière. La convention ne précisant pas à quel exercice précis ces apports doivent être affectés, un montant est constaté aux produits selon les dépenses encourues durant l'exercice, l'excédent est reporté à l'exercice subséquent.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 24 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'apport.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'actions canadiennes. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les projets de développement à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les placements en fonds communs d'actions canadiennes exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'actions canadiennes, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Annexe A

Résultats Surveillance Phytosanitaire

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Apport du MAPAQ / Surveillance phytosanitaire	257 273	253 549
CHARGES		
Salaires	118 171	136 612
Charges sociales	12 115	17 760
Honoraires projets de développement de secteur	91 188	37 633
Honoraires mandats spéciaux	12 026	22 908
Arbres de Noël	4 788	20 017
Charges locatives	3 471	3 905
Frais de bureau	2 394	2 474
Formation et voyages extérieurs	113	45
Honoraires professionnels	2 382	2 674
Centre de gestion des connaissances	746	1 390
Associations techniques et professionnelles	619	1 258
Assurances	1 793	1 766
Télécommunications	1 191	1 579
Services et fournitures informatiques	2 617	1 548
Promotion et publicité	1 476	227
Conseil d'administration et assemblée générale annuelle	455	624
Activités techniques (colloques, cours, cliniques, cahiers)	443	
Frais de déplacement	324	
Équipements techniques	16	
Frais bancaires	536	429
Amortissement des immobilisations corporelles	409	700
	<u>257 273</u>	<u>253 549</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>-</u>	<u>-</u>